



# Profession de foi CNOUS

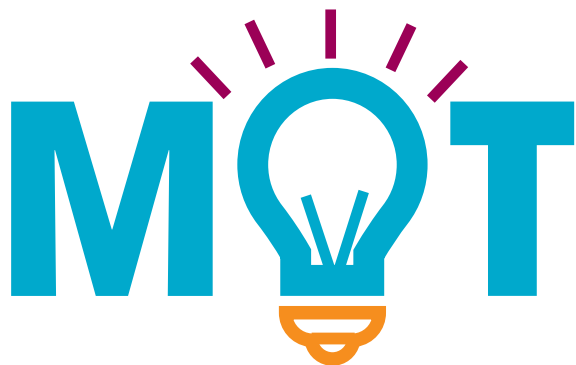
---

*Agir pour le réseau des œuvres, un  
acteur durable et accessible,  
vecteur d'émancipation*

22

---

24



## du président



Chèr.e.s élu.e.s, cher réseau,

Nous sommes la veille d'un temps démocratique fort de la communauté étudiante : le renouvellement des élu.e.s étudiant.e.s au Conseil d'Administration du Conseil National des Œuvres Universitaires & Scolaires. Ce sont ainsi 182 élu.e.s issu.e.s du réseau des Crous qui vont s'exprimer afin de choisir l'organisation qui les représentera une fois élu.e.s.

Ces deux dernières années furent marquées par une exacerbation presque sans limite des difficultés vécues par les étudiantes et les étudiants. Ces deux dernières années de crise dont nous commençons tant bien que mal à sortir furent également celles où l'action associative, militante et de représentation ont sauvé des parcours de vie. Ces deux dernières années qui semblent désormais passées laissent cependant de nombreux stigmates : impossibilité de se maintenir

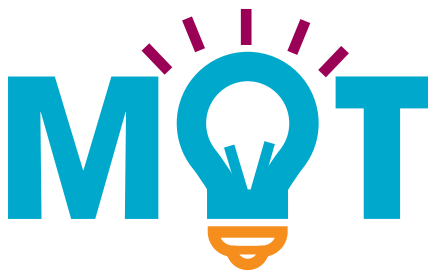
dans un logement décent, difficultés à s'alimenter sainement, refus des soins faute de moyen, système d'aides sociales déficient, ... C'est autant de défis que se doivent de relever les élu.e.s CROUS et l'équipe nationale de la FAGE, en agissant profondément et durablement sur le système de bourses sur critères sociaux et en donnant les moyens aux Crous de garantir efficacement leur mission de service public.

C'est dans un élan de solidarité mais également de responsabilité que les jeunes se sont retrouvé.e.s il y a plus de 100 ans afin de créer les Crous que nous connaissons aujourd'hui. C'est dans un état d'esprit similaire que la FAGE et la liste candidate entendent mener leur combat quotidien.

Les constats étant faits et au-delà des idéologies, il est plus que jamais nécessaire de construire un système complet d'accès aux droits, pour l'ensemble des

étudiant.e.s. La FAGE ne considère pas que la place de première organisation est un but, mais bien un moyen de faire converger l'ensemble des intérêts des partis qui la composent afin d'agir au plus proche des étudiant.e.s sur tous les territoires. Choisir la FAGE, c'est affirmer fort l'ambition d'œuvrer tous les jours pour l'amélioration de leur quotidien et pour construire l'enseignement supérieur de demain afin qu'il soit plus durable, plus juste et plus inclusif.

**Paul Mayaux**



# de la liste candidate

Chères élues, chers élus, depuis le 10 décembre 2021 l'ensemble des conseils d'administration des CROUS se sont renouvelés. Dans quelques semaines, il sera également temps de renouveler le conseil d'administration du CNOUS. Ainsi, du 14 au 17 février 2022, vous aurez l'occasion de voter pour vos représentant.e.s étudiant.e.s nationaux.ales.

Nous sommes très heureux.ses et honoré.e.s de vous présenter notre profession de foi pour cette Élection CNOUS de 2022. L'ensemble des propos avancés en faveur des jeunes dans cette profession de foi, sont issus des réflexions portées par la liste candidate en appui des contributions de l'ensemble des fédérations du réseau de la FAGE. En ce sens, nous vous présentons nos revendications qui sont représentatives des besoins de l'ensemble des étudiant.e.s en ces temps particuliers de crise sanitaire.

Notre travail sera dédié à l'amélioration des conditions de vie des étudiant.e.s en portant les positions de notre profession de foi et en les adaptant à l'évolution de la situation de notre société. La crise sanitaire que nous traversons n'a fait qu'exacerber les besoins de la communauté estudiantine. Nous nous devons de le prendre en compte dans notre immense chantier pour rendre les CROUS accessibles à tou.te.s, ceci en remettant au cœur des réflexions les étudiant.e.s et leur bien-être. Cela passe par une refonte du système des Bourses sur Critères Sociaux qui permettrait à plus d'étudiant.e.s d'accéder

au statut de boursier.ère.s. Notre objectif est également que les étudiant.e.s internation.ales et les doctorant.e.s puissent bénéficier des services du CROUS et notamment l'accès au logement au même titre que les autres étudiant.e.s, tout comme les étudiant.e.s en santé, tant investi.e.s dans la lutte contre la COVID-19 et celles et ceux délocalisé.e.s qui doivent avoir des solutions de restauration. Par ailleurs, le bien-être étudiant nous est primordial sous toutes ses formes. Nous prôtons un meilleur accompagnement des étudiant.e.s notamment via une communication sur leurs droits afin qu'ils puissent se saisir de toutes les aides qui leur sont accessibles. Il est également nécessaire que les CROUS soient des acteurs de la vie étudiante, en proposant une offre culturelle, sportive et d'animation des résidences en cohérence avec les besoins et envies des usagers.

Notre société évolue et sa jeunesse avec elle, les CROUS se doivent de suivre ces évolutions et de se responsabiliser pour accompagner au mieux tou.te.s les étudiant.e.s. Nous souhaitons mettre un point d'orgue à nous engager pour une société plus inclusive, permettant à l'ensemble des étudiant.e.s de se sentir écouté.e.s et respecté.e.s durant leur passage par l'enseignement supérieur pour que celui-ci reste vecteur d'émancipation.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux actuels doivent devenir au plus vite une priorité des CROUS. En tant qu'élu.e.s représentant une jeunesse consciente des problèmes à venir,

nous souhaitons intégrer une véritable dynamique de durabilité, par des projets mais également en repensant la façon de créer, de consommer et en devenant plus responsable.

L'ensemble du réseau des œuvres doit s'investir dans la promotion du bien-être des étudiant.e.s à travers l'ensemble de ses missions. Les CROUS doivent proposer un accès à une alimentation plus équilibrée, avec des produits sains, issus de modes de production plus responsables. De surcroît, nous souhaitons que les CROUS accompagnent les jeunes vers un mode de vie plus actif en permettant aux étudiant.e.s d'utiliser des mobilité douces et/ou actives. La cohésion et l'entraide étudiante doivent pouvoir prendre effet dans les infrastructures des CROUS. Tous les projets de construction, de rénovation et de conventionnement doivent impérativement prendre l'ensemble de ces caractéristiques en compte.

Ancrée dans un fédéralisme à l'écoute du terrain et des étudiant.e.s, notre liste s'engage à travailler avec les associations, les élu.e.s locaux et nationaux. Nous faisons de notre dynamisme une force à toutes les échelles, afin de mettre en place des projets innovants pour faire de l'enseignement supérieur un espace d'épanouissement et de développement pour tou.te.s les étudiant.e.s.

# « Agissez, Agissez ! Et votre exemple rayonnera. »

XXIVème congrès de la FAGE, Paul Bouchet,  
rédacteur de la charte de Grenoble.



« La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants.

sociale, la FAGE réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes. »

Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie

Extraits des statuts de la FAGE

## La FAGE est représentée au :

- CESE** – Conseil Economique Social et Environnemental
- CNAJEP** – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
- CNCB** – Comité National Contre le Bizutage
- CNESER** – Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Pacte du Pouvoir de Vivre**
- CSE** – Conseil Supérieur de l'Education
- ESU** – European Students' Union
- MedNet** – Mediterranean Network of Student Representatives
- OVE** – Observatoire de la vie Étudiante
- CNAM** – Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
- CNEA** – Conseil National de l'Enseignement Agricole
- UNHAJ** – Union Nationale des HABitat Jeune



La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assoit son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

# Qu'est-ce que le CNOUS ?

## Représentation étudiante

Les élu.e.s étudiant.e.s si geant au Centre National des œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) sont avant tout des élu.e.s locaux. ales ayant un siège en Conseil d'Administration d'un CROUS. Ce sont nos représentant.e.s également, car nous, élu.e.s étudiant.e.s, les élisons tous les 2 ans.

La représentation des étudiant.e.s en France permet de porter leur voix à tous les niveaux de décision et de consultation sur les actions liées à la vie étudiante. Même si le nombre de sièges étudiants n'est pas suffisant au sein du CNOUS ou des CROUS au regard de son histoire, la FAGE ne doit pourtant jamais arrêter de porter haut et fort la voix des jeunes. Les élu.e.s CNOUS de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour se faire entendre, pour développer le rôle et l'importance de la voix étudiante et du réseau associatif, aussi bien dans le cadre formel du conseil que dans l'ensemble des commissions. L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les élu.e.s étudiant.e.s locaux.ales, l'expertise, le pragmatisme et la force de ses propositions ont considérablement affirmé le rôle incontournable de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts des étudiant.e.s.

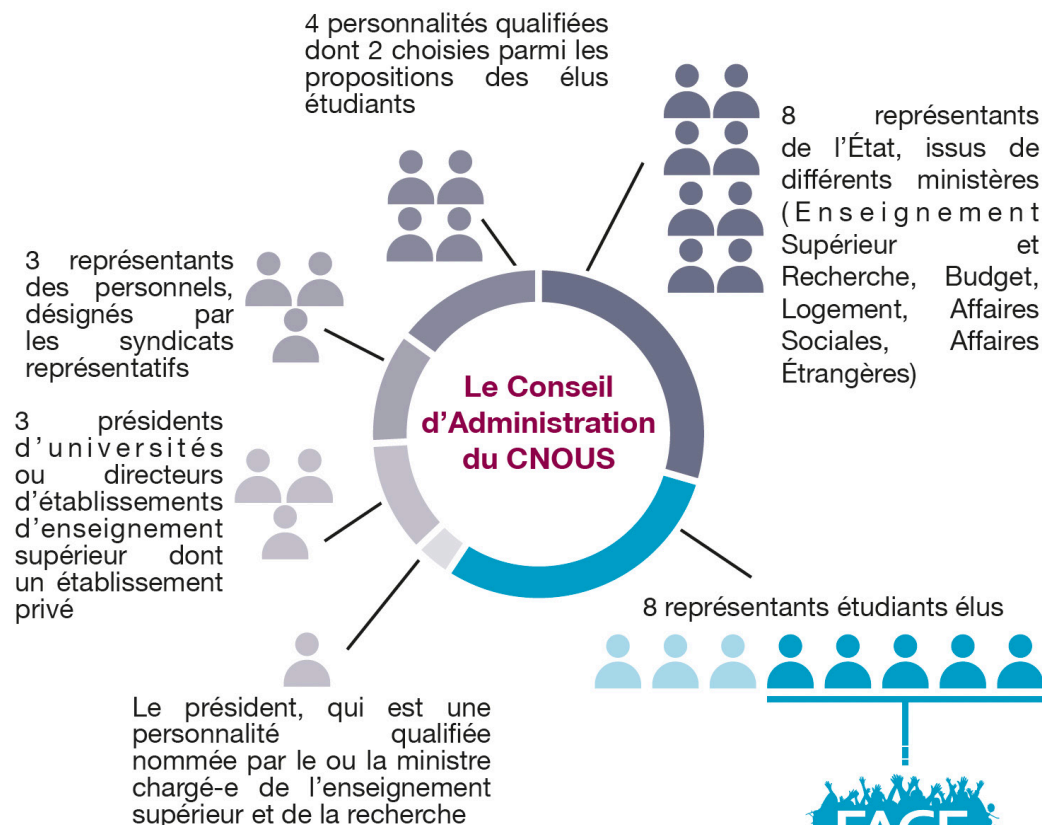
Le Centre National des œuvres Universitaires et Scolaire est un établissement public caractère administratif. Il a pour but de piloter et coordonner l'action des 26 CROUS sur le territoire national. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Sa mission principale est de garantir une égalité des droits face à l'enseignement supérieur et son accès.

Ce sont les associations étudiantes, au début du XXème siècle, qui ont été à l'origine des actions menées en faveur des étudiant.e.s défavorisés et de la prise en charge d'un certain nombre de questions sociales, qui fonderont ensuite le réseau des oeuvres ; les CROUS.

Le CNOUS a comme prérogative principale la vie étudiante en général.

Qu'elle soit attrait à la restauration, au logement, à la santé ou encore l'accompagnement social, la mission du CNOUS est présente et doit permettre aux étudiant.e.s de bénéficier de conditions de vie leur permettant une réussite scolaire et personnelle

Pour cela, le CNOUS reçoit des subventions publiques via un système de contractualisation : des projets à grande échelle (construction de Restaurant Universitaire par exemple) sont financés par une combinaison du CNOUS, des collectivités territoriales, sur fonds propres du CROUS ou par emprunt. Chaque année, en juin, cette contractualisation fait l'objet d'une discussion entre le CNOUS et les CROUS laquelle participe chaque Vice-Président.e Etudiant.e de chaque CROUS.



# LA LISTE



1

**Pierre Murat**  
Université de Clermont Auvergne  
*Étudiant en Ergonomie*



2

**Annaelle Rapel**  
Université de Gustave Eiffel  
*Étudiante en Urbanisme*



3

**Hippolyte Mispelare**  
Université de Caen Normandie  
*Étudiant en Droit*



4

**Elisa Mangeolle**  
Université de Lorraine  
*Étudiante en Médecine*



5

**Thibault Duval**  
Université de Paris-Saclay  
*Étudiant en Management du Sport*



6

**Paola Cappelman**  
Avignon Université  
*Étudiante en Information communication*



7

**François Deguingand**  
École Régionale du Travail Social d'Olivet  
*Éducateur spécialisé*



8

**Léa Da Mota**  
Université de Lorraine  
*Étudiante en Management et Développement de Patrimoines Immobiliers*

# CANDIDATE

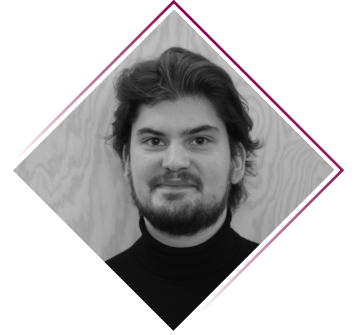


9

**Melvyn Dubois**  
Université de Nice  
*Étudiant Développement Informatique*

13

**Ugo Moreaux**  
Université de Reims Champagne-Ardenne  
*Étudiant en AES*



10

**Delphine Daunas**  
Université de Strasbourg  
*DU Clinique des Droits de l'Homme*

14

**Lysa Da Silva**  
Université de Poitier  
*Étudiante en Pharmacie*



11

**Luc Heuveline**  
Nantes Université  
*Étudiant en STAPS*

15

**Lucas Lefebvre**  
Université de Picardie Jules Verne  
*Étudiant en recherche en art  
plastique*



12

**Mylène Schroer**  
Aix-Marseille Université  
*Étudiante en Droit-Lettre*

16

**Océane Picquenard**  
Université de Rouen Normandie  
*Étudiante en Droit*



# SOMMAIRE

## **1** page 10

Réinvestir le réseau des œuvres : un acteur de démocratisation de l'ESR

## **2** page 22

Agir pour une modernisation du réseau

## **3** page 28

Garantir un service public pour toutes et tous



# SOMMAIRE

## **4** page 32

Redynamiser le réseau, vecteur  
d'émancipation

## **5** page 38

Assurer un financement à la hauteur  
des besoins des étudiant.e.s



# Réinvestir le réseau des œuvres: un acteur de démocratisation de l'ESR

# Volontés premières du réseau

## Garantir un accompagnement social décent pour toutes et tous

Le réseau des œuvres a pour mission initiale de rendre accessible un accompagnement social pour tou.te.s les étudiant.e.s de façon à assurer un environnement sans encombre pour la bonne réussite des études. Cependant, encore de trop nombreux.ses étudiant.e.s sont dans la situation du non-recours par manque d'informations ou encore par manque d'accompagnement ; un accompagnement d'autant plus efficace s'il était personnalisé. En effet, la pluralité des actrices complexifie l'accès aux aides sociales existantes et favorise leur non-recours. C'est pourquoi il est important de renforcer la place du CROUS dans le système d'aides sociales auprès des étudiant.e.s en France, afin qu'il soit l'interlocuteur social unique de l'enseignement supérieur.



Alors, une meilleure visibilité et lisibilité des aides étudiantes existantes sera permise. Nous souhaitons et considérons nécessaire, une coordination entre les actrices de l'écosystème social des aides étudiantes afin de synchroniser les démarches du public étudiant à la recherche des aides sociales et garantir l'égalité d'accès aux aides sociales pour l'ensemble des étudiants et des étudiantes.

## Permettre un accès à la restauration



La population étudiante ne cesse de croître depuis des années, et cette croissance ne va pas s'atténuer lors des prochaines années. Cependant, cette dernière répond à un enjeu de taille, à savoir, permettre aux 2,8 millions d'étudiant.e.s de se restaurer durant leur journée universitaire, tout en ayant accès à une offre sociale, équilibrée et en réponse aux attentes de chacun.e.s. Sur ces 2,8 millions d'étudiant.e.s, 43% déclarent manger régulièrement dans les espaces de restauration

Enfin, le réseau de l'assistance sociale, indispensable pour la recherche d'aides, est aujourd'hui sur-sollicité et ne peut répondre à la demande. Cette contradiction avec le début de notre propos vient particulièrement illustrer le manque de personnel recruté au sein des services des CROUS. Il nous semble, cependant, important de le développer afin d'accompagner et orienter humainement les étudiant.e.s vers les aides sociales nécessaires ainsi que vers les actrices compétent.e.s au bon déroulement de leur formation. Nous demandons un élargissement de la politique d'emploi des professionnel.le.s du métier social afin d'assurer un accompagnement efficace de l'ensemble du public étudiant.



Cette politique étendue, permettra alors un suivi des dossiers pris en charge par les professionnel.le.s du métier social. L'étudiant.e sera alors suivi.e par la même personne tout au long de son traitement dans un souci de facilitation d'identification de l'état du dossier pour l'étudiant.e. Ceci permettra alors une réelle continuité de traitement du dossier et de l'étudiant.e.

CROUS, que ce soit en restaurant ou en cafeteria. La question se pose concernant les 57% ne déclarant pas profiter de la restauration CROUS. Manque de temps, absence de structures, budget insuffisant, qualité des produits : les problématiques sont nombreuses.

Depuis plusieurs années, les CROUS développent l'offre du « menu à points » dans les Restaurants Universitaires, système permettant de changer le mode de calcul des prix des différents articles proposés dans les restaurants universitaires et parfois cafétarias, en remplaçant le prix par un nombre de points (ou autre nom suivant les CROUS). Le principe est généralement le même dans chaque CROUS, à savoir que le ticket RU équivaut à un

certain nombre de points.

Sur le principe, les services du CROUS imaginent que le dispositif permet une meilleure lisibilité du parcours de restauration pour les étudiant.e.s, facilitant le passage en caisse. Pourtant, ce système limite la diversité des repas, et ne respecte pas le principe même du ticket RU, censé garantir un prix unique à tarification sociale pour toutes et tous. Ce système impose le fait que chaque type de produits proposés vaille un nombre de points ; en fonction du nombre de points attribués par produit, les étudiants ne peuvent bénéficier d'un repas complet au prix du ticket RU et cela entraîne des frais supplémentaires. Par défaut, un.e étudiant.e en situation de précarité devra donc se restreindre ou exploser son budget pour espérer se restaurer à sa faim avec des produits équilibrés.



Les possibilités sont multiples mais il existe donc un réel biais sur la qualité des repas servis. En effet, une entrée, un plat ou un dessert à points bas sera de moins bonne qualité, soit nutritive soit alimentaire ou les deux, ce qui ne respecte pas le principe du repas de bonne qualité à 3,30€. Ainsi, les CROUS mettant en place les menus RU à points créent une offre différenciée en baissant la qualité du menu à 3,30€ en créant une offre supplémentaire, plus chère. Avec ce dispositif, les CROUS créent une nouvelle discrimination par l'argent. Les Restaurants Universitaires se doivent de proposer une offre égale, non discriminante, pour toutes et tous. Le prix unique du ticket RU est garant de cette égalité que doivent prôner les CROUS. C'est pour cela que la FAGE lutte depuis des années pour la suppression du menu à points dans les structures de restauration universitaires.

Pour de nombreux.ses étudiant.e.s dont les formations ne sont pas pleinement intégrées aux universités, ou étudiant.e.s sur des sites excentrés ou délocalisés, l'accès à un repas à tarification sociale est impossible. De nombreux sites d'enseignement supérieurs sont totalement dépourvus d'infrastructures de restauration. D'autres encore ne se voient pas proposer de repas spécifiques à leurs régimes alimentaires pourtant connus et répandus dans la population globale. Autant de problématiques que le réseau des œuvres mais aussi les acteurs de la restauration doivent prendre en compte, afin de permettre de réduire la malbouffe, tout en proposant une offre de restauration à tarification sociale.

Le manque de communication entre les

établissements d'enseignement supérieur et le CROUS, conduit à de nombreuses situations incohérentes et délétères : accessibilités des sites de restauration, horaires d'ouvertures non adaptées aux horaires de cours, gestion des locaux, etc. Plus d'un tiers des étudiants estiment que les horaires d'ouvertures des espaces de restauration CROUS sont peu ou moyennement adaptés (OVE). Ainsi, la FAGE demande que les universités et les CROUS travaillent de façon coordonnée, en partenariat avec les représentant.e.s étudiant.e.s à la construction de politique de site. L'enjeu de ce travail est multiple : permettre la mise en place d'horaires adaptés des restaurants universitaires, rendre obligatoire la pause méridienne entre les enseignements pour les étudiant.e.s, répartir les flux d'étudiants pour éviter la mise en tension des sites ou encore faciliter la mise en place de projets universitaires dans les locaux du CROUS.

Aussi, les lieux d'enseignement ne se limitent pas aux campus universitaires regroupant des centaines voire des milliers d'étudiant.e.s., mais ils se répartissent sur tout le territoire au travers des instituts, des écoles, des lycées qui ont une mission d'enseignement post-bac ou encore dans les lieux de stage. Nous le savons, il n'est pas chose aisée d'implanter un Restaurant Universitaire ou une Cafétéria dépendant du CROUS sur chaque site universitaire, tant ils sont nombreux dont certains comportent très peu d'étudiant.e.s. Ainsi, il est nécessaire de réfléchir à d'autres solutions pour permettre un accès à un service de restauration qui soit de qualité et à tarification sociale sur tout le territoire national. Pour cela, la FAGE considère diverses solutions, toutes permettant l'accès à une solution de restauration à tarification sociale, permettant un développement d'un réseau local.



Il est d'abord nécessaire de prendre en compte les conditions dans lesquelles les études se déroulent. De plus en plus de formations tendent à proposer des temps de stage, cependant, peu de lieux de stage proposent une offre de restauration à tarification sociale. Une solution doit être apportée à ces étudiant.e.s, notamment via des conventionnements entre les CROUS et les restaurants de CHU ou les restaurants d'entreprises, afin de permettre aux stagiaires, apprentis, internes et externes d'accéder à une restauration à tarification sociale.

Pour les étudiant.e.s occupant des sites excentrés ou délocalisés de grands campus centraux, la FAGE

demande à ce que soient étendues les politiques sociales concernant la restauration étudiante, avec le développement de conventionnements entre les CROUS et les structures d'enseignement secondaire proches de sites d'enseignement supérieur afin de proposer un menu au prix du ticket RU pour ces étudiants, tout en leur garantissant un accès rapide et à proximité. Il est aussi crucial que l'ensemble des cafétérias ou autre forme de structures de restauration dépendant des CROUS propose un repas complet au tarif national du ticket RU.

La FAGE demande donc un encadrement concernant la mise en place de formules de restauration au même prix que le ticket RU dans l'ensemble des cafétérias CROUS, tout en proposant une variété de produits pour convenir à l'ensemble des régimes alimentaires des étudiant.e.s.



Encore aujourd'hui, de nombreux.es étudiant.e.s ne peuvent se nourrir dans les structures de restauration du CROUS puisque ces dernières ne proposent pas de formules adaptées à leur régime alimentaire. Il est évident que l'offre proposée par le CROUS se doit d'évoluer afin de permettre une réelle diversité en accord avec les régimes alimentaires de chacun.e. La loi EGalim impose aux structures de restauration publique de proposer un plat végétarien une fois par semaine minimum, pour autant, il est crucial qu'une offre végétarienne et une offre végétalienne soit proposée chaque jour aux étudiant.e.s.

Au-delà du régime végétarien, il n'est pas rare de voir que les usagers présentant des allergies alimentaires se retrouvent rapidement dans un choix restreint de repas proposés par les structures de restauration, voire une disparition totale de solutions de restauration. Il est ainsi urgent et nécessaire de repenser les solutions de restauration dans le CROUS, afin de proposer une offre adaptée aux contraintes de chacun.e. La FAGE demande aussi la mise à disposition des étudiant.e.s de la liste des allergènes présents au sein des repas proposés afin de permettre à toutes et tous de se restaurer en toute sérénité.

Le bien-être étudiant est une priorité du réseau des Œuvres. La FAGE demande l'affichage du nutri-score de chaque produit dans l'ensemble des cafétérias et des restaurants universitaires. Le nutri-score étant un réel outil visant à améliorer la consommation alimentaire, il est important de veiller à ce que ce dernier soit correctement institué afin d'accompagner au mieux les étudiant.e.s. La mise en place de ce nutri-score, permettra aussi d'aider les étudiant.e.s ayant un régime spécifique de

s'alimenter correctement dans les structures de restauration des CROUS.

En 2018 en France, c'est plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires qui ont été jetées (Le Monde, 7 juin 2018). Il est inacceptable de poursuivre ce mode de consommation et de production avec les enjeux climatiques qui sont les nôtres. Le CROUS est un acteur indispensable de la vie étudiante. Il paraît essentiel que le réseau des œuvres soit soucieux des enjeux environnementaux actuels et les prennent en compte dans leur politique de fonctionnement à l'échelle du CNOUS et des CROUS.

Par ailleurs, il s'agit aussi de sensibiliser l'ensemble de la population estudiantine à ces enjeux et leur proposer des alternatives durables à la portée de tous. En effet, les CROUS doivent permettre aux étudiant.e.s de mesurer leur impact environnemental et les accompagner vers un éventuel changement de conduites alimentaires plus saines et respectueuses de l'environnement. Par sa portée académique, il est nécessaire que les CROUS s'entourent d'acteurs pour qu'ils puissent mettre en place des campagnes de sensibilisation au gaspillage alimentaire mais aussi limiter les pertes.



Afin de répondre au mieux aux besoins et impacts environnementaux il est essentiel que les CROUS intègrent une logique territoriale et de proximité. Le fonctionnement actuel du réseau d'achat des CROUS est centralisé par le CNOUS sous une centrale d'achat, à laquelle les CROUS décident ou non d'adhérer lors de leurs différents conseils d'administration. Remplaçant la centrale d'achat portée par le CROUS de Créteil, cette nouvelle centrale d'achat a été mise en place en 2017 afin de permettre un accès à de bas coûts pour les CROUS des denrées alimentaires, mais qui a largement montré ses limites dans l'utilisation quotidienne. Il y a certaines limites à ce système, notamment le développement des produits "prêt à manger" dans l'offre disponible. Les produits proposés à la consommation des étudiant.e.s ont été transformé en profondeur en passant d'un CROUS qui produisait des repas pour leurs cafétérias le jour même à un remplacement de l'offre, en partie ou en totalité avec du prêt à manger, proposé par la centrale d'achat. La FAGE revendique une utilisation raisonnée de cette centrale et un arrêt total de l'utilisation de produits "prêt à manger" afin de proposer une offre saine, de bonne qualité et toujours à tarification sociale, grâce à l'achat de matières premières avec la centrale d'achat et leur transformation dans chaque restaurant universitaire.

Afin de compléter cette transformation de l'utilisation de la centrale d'achat, il est nécessaire que le CROUS s'implique comme acteur de l'économie locale. Cela se traduit en grande partie par la valorisation des circuits courts dans les choix alimentaires. Ainsi, il semble nécessaire que les CROUS privilégient les fruits et légumes de saison en fonction du territoire. À cet effet, la mise en place de conventions avec des coopératives locales doit permettre de répondre en partie à cet enjeu. Cette logique territoriale est à pousser grâce aux Comités régionaux pour l'alimentation travaillant sur l'approvisionnement des structures de restauration collective au niveau régional.



Les restaurants universitaires des CROUS constituent un levier central pour améliorer la consommation du public étudiant. Plus largement c'est l'ensemble de lieux de restauration collective qu'il est important de reformer. La FAGE demande à ce que 50% de l'approvisionnement soit durable, bio, de qualité ou des aliments à faible impact environnemental comme de saison, circuit-court, ou labellisés. Il est également nécessaire d'assurer le rééquilibrage des régimes alimentaires par la diversification des sources de protéines notamment d'origines végétales, avec un choix de repas végétarien au quotidien. L'intégration progressive de produits issus de l'agriculture biologique est également essentielle pour répondre aux besoins environnementaux.

Tous ces changements ne sauraient être fondamentaux sans une réelle prise de conscience de l'impact écologique des structures de restauration. En effet, selon une enquête du REFEED de 2016 dans trois restaurants universitaires du CROUS de Paris, le gaspillage alimentaire représente 32 kg par jour soit un peu moins d'une tonne par mois. L'un des aliments les plus gâchés est le pain. Ces chiffres alarmants doivent permettre aux CROUS d'engager des mesures durables afin de repenser leur mode de

distribution et de sensibiliser les étudiant.e.s à leur façon de consommer.

Durant la phase de distribution, les services du CROUS se doivent de mettre en place des menus/plats avec différentes tailles comme il peut exister dans certaines entreprises de restauration. De cette façon, chaque étudiant aura la possibilité d'opter pour un plat, ou un menu, qui correspond à ses besoins et ainsi limiter le gaspillage alimentaire.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les structures du CROUS mais aussi dans les autres structures de restauration préparant des plats, la FAGE demande la généralisation d'une réduction des tarifs en fin de journée pour vendre à prix réduits l'ensemble des produits non consommés et périssables. Cette vente permettra aux étudiant.e.s en situation de précarité d'accéder à une alimentation à tarif social, tout en ayant un impact écologique bénéfique sur l'aliment en évitant qu'il soit jeté.

Les CROUS sont des structures qui travaillent étroitement avec les AGORAé, épiceries sociales et solidaires de la FAGE. Il est nécessaire de repenser la coopération entre le CROUS et les AGORAé, notamment au niveau de la restauration, en permettant aux AGORAé d'être un organisme de collecte de denrées du CROUS arrivant à péremption, afin d'en faire bénéficier les étudiant.e.s les plus précaires. La FAGE souhaite que cette volonté émane tant de nos associations étudiantes mais aussi des structures que sont les CROUS, eux-mêmes pilotés par le CNOUS, afin que ces dispositifs s'étendent sur chaque territoire comportant une AGORAé.

Il est indispensable d'utiliser des produits recyclés en supprimant les couverts en plastiques dans les restaurants universitaires. Depuis le 1er janvier 2020, les sites de restauration collective sont dans l'obligation de bannir la distribution d'ustensiles en plastique à usage unique. La FAGE exige que les mesures de la loi EGalim puissent enfin être effectives dans l'ensemble des structures de restauration. L'ensemble des distributeurs automatiques du réseau doivent aussi être repensés pour permettre aux étudiant.e.s de se servir de leur propre contenant réutilisable.

## Etendre la politique de logement

Principale préoccupation des étudiant.e.s dès la rentrée universitaire, le logement est un des premiers facteurs de bien-être et de réussite pendant les études. Le logement doit réellement devenir une priorité et une urgence des politiques de construction des CROUS. Le logement occupe le premier poste de dépense et représente près de 50% du budget d'un.e étudiant.e, selon le coût de la rentrée de la FAGE de 2021. Le coût du logement est

aujourd'hui exorbitant et la recherche d'un logement est un véritable enfer pour beaucoup d'étudiant.e.s. Le logement, vecteur d'autonomie et d'émancipation pour la jeunesse, représente aujourd'hui un réel frein à la poursuite d'études ainsi qu'à l'intégration sociale et professionnelle.



La FAGE demande à ce que tou.te.s les étudiant.e.s qui en font la demande soient intégré.e.s dans le système des résidences étudiantes du CROUS afin de bénéficier d'un logement à tarification sociale. Un certain nombre de chambres du parc du CROUS doit être réservé aux étudiant.e.s extracommunautaires hors échanges ainsi qu'aux doctorant.e.s.

De plus, c'est pour les étudiant.e.s en stage hors des campus et donc éloigné.e.s des résidences universitaires, que la situation est préoccupante. En effet, il est nécessaire de prévoir des logements près des campus délocalisés ou encore de développer les conventionnements afin de proposer un logement à tarification sociale. C'est ainsi que nous pouvons affirmer notre volonté de proposer des logements proches de transports en commun ou alors à proximité d'espaces permettant la pratique de mobilités « vertes ».



En 2020, les CROUS offraient 173 731 places de logement disponibles, dont 651 places supplémentaires par rapport à 2019. Ce nombre de logement est largement insuffisant pour loger les étudiant.e.s. Il est nécessaire dès à présent de renforcer la politique de construction et assurer la création de nouvelles résidences dans toutes les villes universitaires. Afin d'assurer cette mission de logement, la FAGE demande une augmentation des financements pour la construction de résidences, sans amputer d'autres budgets attribués pour d'autres missions. Il est également nécessaire d'augmenter les surfaces des logements en résidences, en intégrant la possibilité de construire des logements à des fins de colocations. Cette dernière, appréciée de certain.e.s étudiant.e.s, peut permet une expérience sociale ainsi qu'une lutte permanente contre l'isolement social.

Si la construction devient une urgence, c'est exactement 5 ans après les annonces de la construction de 60 000 logements que nous constatons que seulement 38 000 logements sont construits. Il est nécessaire d'arriver au bout du plan promis en 2017. Alors que de plus en plus d'étudiant.e.s intègrent l'enseignement supérieur, le nombre de logements étudiants mis à disposition ne suit pas, et des étudiant.e.s se retrouvent à la rue, ce que la FAGE ne cesse de dénoncer. Nous avons d'ailleurs mis en place des Dispositifs de Logement Provisoire dans six villes différentes afin de lutter contre le non-logement des étudiant.e.s à la rentrée universitaire.

Cette démarche de construction doit s'inscrire dans une dynamique pour un réseau des œuvres responsable. Ainsi, en réponse aux critères environnementaux, la FAGE sera vigilante au bon respect des normes environnementales et des exigences en termes de commodité, au-delà des normes de salubrité, concernant le bien-être étudiant et l'utilisation des ressources. Les logements CROUS, anciens et nouveaux, se doivent de respecter les cahiers des charges des nouvelles lois environnementales et énergétiques telle que la loi résilience climat 2020.

En effet, les passoires énergétiques, logements existants au sein du parc locatif des CROUS, doivent définitivement disparaître. Ces locaux considérés par leur mauvais isolement thermique doivent être diagnostiqués par le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Ce dernier, une fois réalisé, devra être affiché sur les fiches de renseignement des logements mis en location. Le DPE se divisant selon deux critères (étiquette énergétique et étiquette climat) sera alors un réel indicateur de la salubrité du logement et de la qualité des conditions de vie. De plus, la loi énergie-climat de 2019, engage une accélération des rénovations des dites passoires énergétiques. La FAGE demande un respect strict de la loi exposée précédemment afin d'engager une rénovation énergétique des résidences étudiantes.



C'est d'ailleurs en ce sens que nous saluons la démarche de rénovation régulière des résidences de la part du réseau des œuvres. Cependant, les rénovations du parc du CROUS devraient atteindre 100% en 2024 alors que les premières résidences devront déjà être revues à la rénovation, nous préconisons alors une rénovation systématique des résidences dès lors que ceci semble nécessaire. La FAGE demande ainsi, le gel du prix du loyer dans les résidences étudiantes du CROUS ainsi qu'une diminution du loyer en cas d'hébergement dans un logement qui tend à devenir une passoire énergétique ou encore ayant une faible note selon le DPE. De plus, nous rappelons la nécessité de trouver des logements temporaires en cas de grandes rénovations des logements de façon à ce qu'aucun.e étudiant.e ne se retrouve dehors pendant le temps des travaux.

Si la sécurité quant à la salubrité des logements doit être une priorité, il est nécessaire de considérer la sécurité du logement dans sa globalité

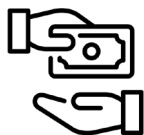
notamment par le prisme de l'intégrité physique, psychique et sociale de tou.te.s les étudiant.e.s. Ainsi, des formations de sensibilisation aux luttes contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et des campagnes de communication doivent être mises en place à destination des étudiant.e.s et du personnel. Dans cette même volonté de maintenir en sécurité les étudiant.e.s, les passages d'ouvrier.e.s ou du personnel dans les logements doivent être cadrés.

Enfin, la FAGE demande à ce que la trêve hivernale soit respectée dans toutes les résidences étudiantes de façon à assurer une sécurité de logement pendant les périodes les plus froides. Effectivement, si jusqu'à lors la trêve hivernale est respectée par un accord de principe entre le CNOUS et les ORE, il n'empêche que la crainte est permanente de voir un.e étudiant.e être renvoyé.e d'une résidence. Il est de notre devoir d'assurer la protection de ces résident.e.s et nous y veillerons.

## Effectuer une réforme du système des bourses

Les bourses sur critères sociaux sont des aides sociales à destination des étudiant.e.s de l'enseignement supérieur qui n'auraient pas la possibilité d'être suffisamment aidé.e.s par leurs parents pour effectuer leurs études dans de bonnes conditions.

Ce sont, en 2020, près de 750 000 étudiant.e.s boursier.e.s et plus de 78 millions d'euros d'aides spécifiques allouées dans la même année alors même que, selon une enquête menée par l'Observatoire de la Vie Etudiante, près de la moitié des étudiant.e.s (46% en 2019-2020) occupent durant leurs études au moins une activité salariée pour subvenir à leurs besoins.



Lors de la seconde enquête IPSOS de la FAGE en 2021, c'est 72% des 18-25ans qui déclarent avoir rencontré des difficultés financières.

La FAGE demande depuis des années une réforme structurelle des bourses sur critères sociaux pour l'ensemble des étudiants du supérieur. Il est désormais plus qu'urgent de lancer cette réforme de cette bourse sur critères sociaux et d'œuvrer pour l'instauration d'un guichet unique d'aides sociales afin de réellement répondre aux besoins fondamentaux des étudiant.e.s. Cette réforme doit passer par une revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux afin de garantir des conditions de vie et d'études dignes.

La FAGE demande une revalorisation du montant des bourses, avec une réévaluation annuelle calquée sur l'inflation qui permettrait de réellement répondre à la problématique qu'est la précarité étudiante. Pour ce faire, la définition du rôle et de la place des bourses sur critères sociaux dans la vie d'un étudiant doit être centrée sur les besoins propres de chaque étudiant.e. La FAGE demande la mise en place d'une aide qui puisse répondre aux

besoins quotidiens de l'étudiant, avec un montant déterminé à partir de la situation propre de l'étudiant, versée sur 12 mois directement à l'étudiant.e.

Pour contrer l'effet de seuil causé par l'attribution des bourses par palier, la FAGE demande un système de bourse qui doit calculer le montant alloué à l'étudiant de manière linéaire. Le montant de cette bourse doit aussi être réévalué annuellement en fonction de l'inflation du coût de la vie. Pour autant, il faut continuer à lutter contre le taux de non-recours qui touche fortement les jeunes. La mise en place d'une bourse plus élevée sur 12 mois et d'un guichet unique d'accès aux aides sociales représente une grande solution pour contrer le taux de non-recours et apporter un système d'aide calqué sur les besoins propres de l'étudiant.e.



Il est plus que jamais nécessaire de renforcer la place des CROUS dans le système d'aides sociales en faisant du réseau des œuvres un interlocuteur pour leurs bourses sociales, avec un Dossier Social Etudiant donnant accès à toutes les aides sociales auxquelles les étudiant.e.s peuvent prétendre. La FAGE demande la réduction du nombre d'acteur.rice dans l'écosystème social des aides étudiantes pour arriver à la création d'un guichet unique des aides sociales. Il permettra aussi une meilleure lisibilité du système d'aides auxquels l'étudiant.e peut prétendre.



# Un réseau réinventé pendant la crise sanitaire

## Accompagner psychologiquement les étudiant.e.s

A l'heure où les étudiant.e.s ont connu la solitude pendant les différents confinements, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation répond à la grande problématique par la mise en place des chèques Psy. Le dispositif consiste en une succession de 3 séances de 45 minutes avec un.e psychologue conventionné.e adressé par un.e médecin généraliste. Les psychologues sont conventionné.e.s et volontaires pour répondre au dispositif. Effectivement, la crise a eu un impact désastreux sur la population estudiantine mais elle a permis de rendre compte de la santé mentale des étudiant.e.s très préoccupante.



La FAGE demande, qu'en tant qu'acteur de la prévention à la santé, le CROUS doit être l'informateur des dispositifs d'accompagnement psychologique existant. Des communications dans tous les

espaces des CROUS doivent être disponibles pour rendre l'information accessible à toutes et tous. De plus, le dispositif des chèques psy n'ayant pas eu l'effet escompté, il est nécessaire de développer une ligne d'écoute. Cette dernière permettra aux étudiant.e.s de contacter un.e professionnel.le ou bénévole et sera le premier rempart aux pensées tragiques cachées par le silence. Enfin, pour lutter contre l'apparition de passage à l'acte irréversible, la FAGE demande un lien entre les actrices de la santé. CROUS, CSU, Universités, professionnel.le.s de santé à disposition, tous et toutes doivent avoir un travail transversal afin d'assurer une continuité et un accompagnement personnalisé auprès de l'étudiant.e.



## Assurer une restauration à tarification sociale

Si l'accompagnement personnalisé auprès des étudiant.e.s n'est pas toujours facilité, c'est pendant la crise sanitaire que le public estudiantin a pu être sujet d'une grande aide pour un accès à la restauration en réponse à la précarité grandissante. En effet, lorsque la situation inquiétante des étudiant.e.s est devenue une préoccupation nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation a mis en place le repas complet à 1€ dans les CROUS et les menus des Restaurants Universitaires à emporter. Cette mesure a été largement remarquée par les étudiantes et les étudiants. Une mesure exceptionnelle pour répondre à une situation exceptionnelle que la France entière traverse. Une mesure appréciée jusqu'à ce que nous observions une baisse des quantités et de la qualité dans certains points de restauration. C'est alors en juillet 2021, que la FAGE s'abstient à la prise de décision du prolongement du ticket à 1€. Une position que nous avons justifié par le manque de financement de ces dépenses imprévues pour les

CROUS.

Aujourd'hui nous pouvons affirmer notre volonté de maintenir le ticket à 1€ pour tou.te.s les étudiant.e.s. Ceci ne pourra être réalisable seulement si un financement suffisant est alloué aux CROUS de façon à assumer toutes ces dépenses et sans précariser le service public qui tente de répondre aux besoins et à ses missions premières.



Si la situation sanitaire vient à se stabiliser et que l'enseignement supérieur reprend son activité dite normale, alors la FAGE revendique le gel du ticket RU à hauteur de 3,30€. Un repas complet à tarification sociale doit pouvoir être proposé auprès de tou.te.s les étudiant.e.s.

De plus, nous demandons une continuité des

services de restauration tout au long de la journée d'un.e étudiant.e. Si l'on peut imaginer que le public étudiant ne fréquente les lieux de restauration qu'à la pause méridienne, il est important de penser à celui qui n'a pas le temps de faire des achats de provisions, ou alors qui n'a pas les moyens de se financer des repas complets. Alors nous demandons à ce que l'ensemble des restaurants universitaires restent ouverts suffisamment longtemps le soir afin de permettre aux étudiant.e.s bénéficiaires, de pouvoir s'alimenter après leurs activités extra-scolaires ou encore après leur période de révisions qui peuvent s'éterniser le soir. Dans le cas où le maintien ouvert de la structure est impossible, nous

demandons à ce que le restaurant collectif propose de la vente de menu complet à emporter.



Plus jamais aucun.e étudiant.e ne doit manquer de nourriture, et ne doit arrêter ses études en choisissant entre se nourrir ou apprendre.

## Donner accès aux spécifiques

En 2020, plus de 78 millions d'euros ont été alloués aux aides spécifiques, dont près de 34 millions aux aides d'urgence, selon le rapport d'activité du CNOUS. En 2018, nous connaissions un budget de 46 millions d'euros pour les aides spécifiques dans leur ensemble. Cette forte augmentation a principalement pour responsable la crise sanitaire. Durant cette période, les aides spécifiques ont été considérablement plus sollicitées par l'ensemble des étudiant.e.s ; isolement social, perte d'emploi, absence d'offre d'emploi sont quelques-unes des raisons qui ont mené à cette augmentation fulgurante. En parallèle, les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS ont dû communiquer massivement sur les aides financières existantes pour aider les étudiant.e.s dans une précarité croissante.

Cette crise sanitaire a prouvé également le manque d'efficacité dans la communication faite par les services des CROUS et plus généralement du CNOUS et de la présentation de ses missions.

La FAGE demande que des travaux soient lancés et des fonds débloqués pour développer et moderniser la communication du réseau des œuvres concernant les aides spécifiques. La FAGE faisant de l'accompagnement et de l'accès au droit une de ses priorités, les étudiant.e.s doivent pouvoir savoir quelles aides sont à leur disposition en cas d'aléas, et vers quel.le interlocuteur.ice se tourner en cas de besoin.



Enfin, depuis des années, la FAGE demande l'investissement massif du gouvernement pour augmenter les embauches de professionnel.le.s du travail social. C'est avec tous ces éléments que nous arriverons à rendre ces aides financières accessibles et connues de toutes et tous.

## Permettre un accès aux cours à distance

La crise sanitaire nous l'aura bien montré, lors des confinements, les étudiant.e.s en résidence ce sont retrouvé.e.s seul.e.s et en grande difficulté lorsque les cours sont passés en numérique. En effet, si nous venons de démontrer que les aides spécifiques sont nécessaires comme les bourses, il est nécessaire de rappeler que tou.te.s les étudiant.e.s ne peuvent pas se payer d'abonnement internet et donc qu'il est du devoir des résidences

CROUS de mettre à disposition un réseau internet qui assure une qualité optimale du wifi.

Le développement de ce réseau internet par les CROUS, qui peut être imaginé avec le réseau Eduroam des Universités, doit permettre à tou.te.s les étudiant.e.s de suivre leurs cours à distance dès lors que cette pratique devient démocratisée. De plus, cela permettra à chacun.e de pouvoir continuer les travaux pour leurs études même si ce travail se fait au sein du logement.



# Remettre les étudiant.e.s au cœur des oeuvres

## Améliorer le lien entre élu.e.s, étudiant.e.s et personnel.le.s

Du 6 au 10 décembre 2021, l'ensemble des conseils d'administration se sont vu renouveler.

182 élu.e.s étudiant.e.s se sont vu accorder la confiance des usagers du CROUS des suites du scrutin. 182 élu.e.s représentant les quelques 2,7 millions d'étudiant.e.s bénéficiant des services du réseau des œuvres. Pourtant, seul 4,09 % des étudiant.e.s ont voté durant ces élections.

Au-delà de la difficulté à sensibiliser les étudiant.e.s au vote, la problématique semble bien plus profonde. En effet une fois élu.e.s, les élu.e.s

étudiant.e.s ne bénéficient que de très peu de visibilité. La FAGE demande donc à ce qu'un travail soit impulsé entre les élu.e.s étudiant.e.s au local et au national, le CNOUS et les CROUS dans la réflexion de la valorisation de leurs actions.



## Développer la communication entre les CROUS et les étudiant.e.s

Lors des dernières élections CROUS se déroulant du 6 au 10 décembre 2022, le CNOUS et les CROUS ont élaboré de nombreux supports de communication afin de sensibiliser les étudiant.e.s au vote. Pour assurer la visibilité et compréhension des missions et projets du réseau des œuvres, il est capital qu'une nouvelle dynamique de communication soit pensée. En effet, à l'heure où peu d'étudiant.e.s ont connaissance des réelles missions du CROUS, il est

temps de saisir les outils de communication utilisés par les étudiant.e.s pour communiquer sur celles-ci. Il est nécessaire d'encourager les CROUS dans cette démarche de communication auprès de la communauté estudiantine. Une campagne nationale doit être mise en place notamment lors de la rentrée universitaire afin de faire connaître les missions du CROUS mais également les ressources à disposition des étudiant.e.s.

## Créer un budget participatif

Dans cette volonté de remettre les étudiant.e.s au cœur du fonctionnement des œuvres, la FAGE demande à ce que des budgets participatifs soient impulsés dans l'ensemble des CROUS. Développé de plus en plus au sein des universités par une charte, le budget participatif étudiant permet aux étudiant.e.s de proposer, puis de choisir des projets à destination des étudiant.e.s. Encadré par une charte, il permettrait à chaque CROUS de dégager une enveloppe prise sur les fonds de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC). Les projets proposés doivent relever de l'intérêt des étudiant.e.s s'acquittant de la CVEC et bénéficier au plus grand nombre d'étudiant.es. Dans les budgets participatifs, les projets doivent avoir une visée collective, ce qui signifie que les projets ne doivent pas favoriser une

catégorie d'étudiant.es trop limitée ni bénéficier à un.e seul.e étudiant.e.

Ce budget pourrait notamment permettre



aux étudiant.e.s ne bénéficiant que de très peu de la CVEC, de pouvoir mettre en place des projets en lien avec le périmètre d'action de celle-ci comme la santé, les sports, la culture, la vie du campus, l'accompagnement social, l'accueil des étudiant.es, etc.

## Favoriser la démocratie par les élections étudiantes



Dans un contexte de crise sanitaire qui ne permet pas la tenue certaine d'un scrutin aux urnes en présentiel au sein des CROUS, et après différents échanges avec les organisations représentatives étudiantes, le MESRI a fait le choix d'organiser ce scrutin par voie électronique. Ce scrutin devait permettre à l'ensemble des étudiant.e.s de France, soit 2.7 millions d'étudiant.e.s, de pouvoir prendre part au vote plus simplement, partout où ils se trouvent.

Ce mode de scrutin devait aussi permettre à l'ensemble des étudiant.e.s des sites délocalisés et/ou dépourvus de structures du CROUS de pouvoir prendre part au vote et assurer leur droit de vote au sein de la démocratie étudiante. Or, durant ce scrutin, plus de 20% des étudiant.e.s du territoire (environ 600 000 étudiant.e.s) n'ont pu prendre part au vote, car ils n'étaient pas inscrits sur les listes électorales faute d'une remontée de liste de la part de leurs établissements.



Ce chiffre aberrant prouve qu'il y a un réel travail à faire pour assurer l'accès à l'ensemble des étudiant.e.s à exercer leur droit démocratique de voter pour leurs propres représentants étudiants. Un retour à un système de vote en présentiel sur les campus permettrait à l'ensemble du corps étudiant de prendre part au vote et d'exercer leur droit de vote étudiant. Les listes électorales doivent tendre à être complètes afin de n'exclure aucun.e étudiant.e du scrutin. Cependant la mise en place d'une date unique permet de centraliser le renouvellement des représentants étudiants partout en France. Cela permet de rendre ces élections plus lisibles pour les étudiants et de centraliser les procédures nationales. Le CNOUS a pu mettre en œuvre un déploiement national de sa communication unique pour favoriser et sensibiliser par divers moyens les étudiant.e.s à prendre part au vote.

La FAGE tient donc à saluer la mise en place d'une date unique pour le renouvellement national des représentant.e.s étudiant.e.s de son réseau des œuvres, mais tient à rappeler que le vote dématérialisé ne favorise pas la participation au vote

de la part du corps étudiant comme en atteste le taux de participation national. Dans cette même lignée, la FAGE demande la mise en place de période unique de renouvellement des personnalités qualifiées et de nomination dans les commissions pour l'ensemble des CROUS. Il faut une simplification des démarches et des dates pour arriver à une cohérence nationale dans les conseils.



Il est du ressort du centre national des œuvres d'anticiper l'organisation de son scrutin de renouvellement régional pour permettre aux étudiant.e.s de voter en connaissance de cause. Une communication accrue par le biais des établissements d'ESR est indispensable, au quotidien, pour faire connaître les services des CROUS au corps étudiant afin d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiant.e.s.

La FAGE demande à lancer une réflexion nationale pour anticiper les prochains scrutins et permettre à l'ensemble du corps estudiantin de pouvoir se saisir de ces élections et voter en connaissance de cause





# AGIR POUR LA MODERNISATION DU RÉSEAU

# Redéfinir la gouvernance du réseau des œuvres

## Remettre les élu.e.s étudiant.e.s au cœur des décisions

Aujourd'hui les élu.e.s étudiant.e.s ne représentent que 27% des sièges au sein des conseils d'administration des CROUS, organes où se prennent les décisions.

Pourtant, les œuvres tiennent leur création du corps étudiant lui-même. Ce sont en effet les associations étudiantes, avec le développement de services aux étudiant.e.s, qui sont à l'origine du réseau des œuvres.



Lors de la sortie du décret du 5 mars 1987 modifiant la loi de 1955, les missions du CNOUS et des CROUS se sont vues réactualisées. Ce décret a notamment modifié les conseils d'administration et les modalités d'élection des étudiant.e.s à ces conseils. Dès lors, les étudiant.e.s, qui occupaient jusque-là 50 % des sièges, se retrouvent en minorité. Les vice-présidences sont instaurées à cette date afin de justifier entre autres la diminution des voix des étudiant.e.s.

Les étudiant.e.s fondateur.ice.s du réseau des œuvres doivent être remis au cœur de la gouvernance du CNOUS et des CROUS. Pour se faire, le nombre de leurs représentant.e.s élu.e.s siégeant dans les conseils d'administration doit augmenter. A l'heure actuelle la FAGE trouve dommageable que le nombre de représentant.e.s étudiants ayant une voix délibérative ne soit que de sept, ce qui représente

un quart du conseil. Nous tenons à rappeler que les étudiant.e.s sont les premiers usagers des CROUS, et ont de surcroît toute légitimité pour administrer en nombre le conseil d'administration. La FAGE ré-affirme donc sa volonté d'élargir le nombre d'élus.e.s et de leur confier des prérogatives plus importantes dans la définition du projet politique de l'établissement.

De plus et afin de réaliser un travail d'équipe effectif, chaque élu.e titulaire travaille nécessairement en collaboration avec un.e élu.e suppléant.e sur l'ensemble de ses dossiers. Il semble donc indispensable que le/la suppléant.e puisse également avoir la possibilité d'assister et prendre la parole en conseil d'administration aux côtés de l'élus.e titulaire.



Dans la même continuité, il est important que les élu.e.s étudiant.e.s aient, en plus de la possibilité de présenter des personnes qualifiées, la possibilité de prendre part à l'élection de ces membres. En effet, quatre personnalités qualifiées composent le conseil d'administration. Parmi ces quatre personnalités, deux sont nommées par le recteur ou la rectrice sur proposition des élu.e.s étudiant.e.s. Or, la FAGE souhaite que cette nomination puisse être prise par le conseil d'administration afin que ces deux personnalités qualifiées puissent être élues par les élu.e.s étudiant.e.s.

## Elargir les pouvoirs et missions de la vice-présidence étudiante

Parmi les sept élu.e.s étudiant.e.s du CA des CROUS, un.e élu.e étudiant.e est élu.e Vice-président.e étudiant.e du centre régional.

Le rôle de la Vice-présidence Etudiante des CROUS n'est aujourd'hui pas suffisamment défini. Si des statuts existent, ceux-ci sont très larges et essentiellement incitatifs. Il est donc nécessaire de refondre, de travailler et valoriser le rôle de cette VPE au sein des CROUS. Les missions doivent être dégagées et inscrites dans les statuts afin de leur

donner un caractère obligatoire.



Il est primordial que leur reconnaissance institutionnelle soit effective. Les moyens nécessaires et primordiaux à la réalisation de cette mission doivent

être alloués (aménagement d'étude, indemnisation, moyens matériels et logistiques identiques aux autres membres de l'équipe de direction). Le.la VPE CROUS doit également, au côté du directeur ou de la directrice générale travailler sur le fond des dossiers et pouvoir représenter le conseil d'administration auprès des partenaires et de l'équipe de direction. En effet, le.la Vice-président.e est le seul poste de

Vice-présidence du CROUS à être élu par le conseil d'administration. Il a donc une légitimité politique et doit avoir des prérogatives élargies. La FAGE demande à ce que la Vice-présidence du CROUS obtienne une voix prépondérante, ce qui permettrait notamment de trancher en cas d'égalité du conseil d'administration.

## Développer la formation des élu.e.s étudiant.e.s

Depuis l'apparition de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), l'article 23 de celle-ci prévoit que « Art. L. 811-3-1. - Les élus étudiants aux différentes instances des établissements publics d'enseignement supérieur bénéficient d'une information et d'actions de formation, le cas échéant qualifiantes, définies par les établissements et leur permettant d'exercer leurs mandats. »



Bien que cette loi ne semble pas s'étendre aux

CROUS, la FAGE réaffirme l'importance d'une réelle formation des élu.e.s étudiant.e.s. Pour cela, ils et elles doivent pouvoir bénéficier d'autorisations d'absences exceptionnelles en vue de participer à une formation spécifique sur présentation du programme et de la convocation, qu'elle soit organisée par le CROUS, une organisation étudiante représentative nationale ou locale ou bien toute autre institution compétente. La formation des élu.e.s doit bien évidemment être réalisée par les organisations nationales et locales représentatives, mais également par le CROUS, notamment pour des problématiques plus locales et spécifiques. Les formations dispensées par le CROUS doivent se cantonner à un volet purement technique.

## Réformer les Conseils de Vie en Résidence

Un Conseil de Vie en résidence (CVR) existe dans toutes les résidences universitaires, placé auprès des directeur.rice.s de gestion. Tous les ans, les conseils de vie en résidence se renouvellent pour désigner entre 3 et 6 élu.e.s étudiant.e.s par unité de gestion.

Cette équipe de représentant.e.s étudiant.e.s peut également servir d'intermédiaire pour faire remonter les besoins et envies de l'ensemble des résident.e.s, de façon plus claire et directe aux services de gouvernance du réseau des œuvres, afin d'avoir une réponse rapide et claire au problème vécu. Ces élu.e.s étudiant.e.s sont donc des interlocuteur.ice.s privilégié.e.s des autres élu.e.s du conseil d'administration du CROUS. Cette relation est primordiale car c'est en ayant un dialogue permanent que les projets seront portés de façon transversale au réseau complexe des œuvres universitaires.

Les CVR sont donc essentiels pour faire le lien entre l'administration des résidences et les besoins des étudiant.e.s. Dans une logique d'échange, la FAGE veillera à redéfinir l'importance des Conseils de Vie en Résidence (CVR), afin de donner un cadre concret à cette dynamique en pleine essoufflement.

Le but étant de réaffirmer le poids de ces conseils, mais aussi de définir clairement les échanges entre ces derniers.



Un conseil académique de vie en résidence existe dans certaines académies et se réunit souvent deux fois par an pour débattre, avec la direction du CROUS de tous les sujets ayant attrait à la vie en résidence. Pour cela, la FAGE demande à mettre en place des Conseils Académiques de Vie en Résidences dans toutes les académies, qui seraient des acteurs privilégiés dans les échanges avec les CROUS.

Ces Conseils Académiques de Vie en Résidence, pourrait dans un sens faire remonter directement au Conseil d'Administration des CROUS les problématiques rencontrées par les étudiants dans les résidences, mais ils pourraient aussi être un acteur d'inclusion social des résident.e.s, en montant divers projets culturel, sportif, ou de sensibilisation.



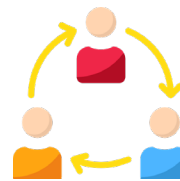
## Faire le lien entre les organes de représentation étudiante

Au sein du paysage de l'enseignement supérieur, nous pouvons retrouver des représentant.e.s étudiant.e.s à différentes strates. De l'unité de formation et de recherche, en passant par les conseils centraux d'une université ou bien par le CROUS, les étudiant.e.s sont et doivent être présent.e.s là où les décisions sont prises.

Tou.te.s n'ont qu'un seul objectif améliorer la vie et les conditions d'études des étudiant.e.s. Seulement, ces organes de représentation restent souvent tubulaires et ne travaillent pas façon transversale. Ainsi, la FAGE préconise une relation de travail constante entre les élu.e.s étudiant.e.s au local mais aussi au national.

En 2021, le CNESER a créé une Commission Spécialisée "Bien-être et vie étudiante" rattachée. Cette commission traitant de sujets transversaux

traités par les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur, nous demandons à ce que les élu.e.s CROUS puissent être intégré.e.s à celle-ci. Ce travail commun garantira la pertinence entre les décisions prises dans les différents conseils. Dans la continuité, la FAGE appuie la nécessité de créer des commissions spécialisées au local afin que les élu.e.s des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS puissent élaborer des projets et créer des positions communes en faveur des étudiant.e.s.



## Un réseau plus inclusif

### Rendre accessible les sites internet des CROUS accessibles à tou.te.s

Recueil d'information incontournable, les sites internet des CROUS et le site gouvernemental [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) doivent devenir accessibles à tous et toutes.

L'accessibilité numérique consiste à rendre les sites internet accessibles aux personnes en situation de handicap. Ainsi, et conformément à la loi du 11 février 2005 concernant « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui impose aux services publics de prendre en compte les différents handicaps, la FAGE demande à ce que les CROUS et le MESRI rendent leur sites Internet accessibles à tous et toutes.



Un site accessible doit permettre de naviguer avec une synthèse vocale et/ou une plage braille, de personnaliser l'affichage du site selon ses besoins (gros caractères, modification des couleurs, etc.), de naviguer sans utiliser la souris (avec le clavier uniquement, via un écran tactile, à la voix ou tout autre périphérique adapté).

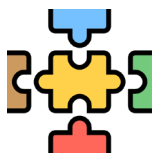
Pour cela, le site doit respecter les normes en vigueur lors de sa réalisation et de ses mises à jour.

De plus, les sites doivent également devenir accessibles aux étudiant.e.s internation. aux. ales. En 2021, ce sont 365.000 étudiant.e.s internation. aux. ales que la France a accueilli. Venant de tout horizon, il est parfois compliqué de s'adapter au fonctionnement de l'administration française, y compris à l'échelle étudiante, avec les CROUS. Pour éviter tout non-recours ou impossibilité d'accès à l'information nous souhaitons que l'ensemble des sites des CROUS soient disponibles à minima en anglais, langue internationale, et ainsi assurer un meilleur accès à l'information. Pour les CROUS ayant des frontières communes avec nos voisins européens, une traduction en la langue du pays pourrait être envisagée. Cette action d'accessibilité ne pourra atteindre que son plein potentiel s'il est couplé à la possibilité, pour les étudiants ne parlant pas ou peu le français d'avoir également accès aux services.

Pour cela, nous proposons que chaque CROUS se lie d'un partenariat avec des réseaux locaux de traducteurs pouvant ainsi assurer la traduction entre l'étudiant et les services administratifs.

## Lutter contre les discriminations

Afin que le réseau des œuvres soit plus inclusif, des efforts doivent être menés en faveur de la lutte contre les discriminations. Le premier axe sur lequel la FAGE souhaite insister, est l'inclusion des personnes en situation de handicap, encore trop souvent mises de côté. Ainsi, la FAGE demande un meilleur financement qui sera utilisé dans le but de permettre aux Œuvres d'offrir des conditions d'accès aux différentes infrastructures adaptées aux différents handicaps. En plus de l'accès, il est important de permettre un meilleur suivi et de donner la capacité aux CROUS d'apporter des solutions humaines et/ou matérielles à des problématiques spécifiques liées à ces handicaps. Il est aussi nécessaire de veiller à ce que les personnes en situation de handicap soient elles-mêmes impliquées dans ces prises de décisions.



Ensuite, le CNOUS a un rôle à jouer dans la lutte contre les discriminations, et notamment contre les violences sexistes et sexuelles. Ainsi, nous demandons à ce que celui-ci coordonne le développement de groupes de travail sur les

discriminations et les violences sexistes et sexuelles au sein des CROUS. Il serait également nécessaire que le personnel des CROUS assiste à des temps de déconstruction et de formation afin de détecter et accompagner les cas de discriminations et de violences sexistes et sexuelles.



En 2021, 33% des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête "La précarité chez les étudiant.e.s en France" estiment avoir besoin d'une aide pour se procurer des protections périodiques. Ainsi, la lutte contre la précarité menstruelle est également un enjeu majeur dont le réseau des Œuvres doit pouvoir se saisir. C'est pourquoi la FAGE soutient l'installation massive de distributeurs de protections périodiques biodégradable dans les différentes structures des Œuvres. La distribution de protections réutilisables type culottes menstruelles ou cup doit aussi être envisagée mais constituera un financement plus conséquent.

## Faire du DSE un guichet unique d'aides sociales

Afin de faciliter les démarches pour l'ensemble des étudiant.e.s et d'éviter une lourdeur dans les tâches administratives, la FAGE prône la création d'un guichet unique à travers les CROUS et plus particulièrement à travers le Dossier Social Etudiant (DSE). Celui-ci permettrait une simplification des démarches, une visibilité plus globale sur la situation de l'étudiant.e, un meilleur suivi des dossiers, et permettra de lutter contre le non-recours. Le DSE rassemblerait ainsi les aides au logement, la prime d'activité, les bourses, etc. En effet, la pluralité des actrices complexifie l'accès aux aides sociales existantes et favorise leur non-recours. C'est pourquoi il est important de renforcer la place du CROUS dans le système d'aides sociales en France,

afin que le réseau des œuvres soit l'interlocuteur unique. Cela permettra une meilleure visibilité et lisibilité des différentes aides sociales existantes.

En outre, la situation des étudiant.e.s pouvant changer en cours d'année, il sera judicieux de permettre à ceux qui le demandent de modifier leur dossier personnel en cours d'année.







**GARANTIR UN SERVICE  
PUBLIC POUR TOUTES  
ET TOUS**

# Maillage territorial

## Investir les conventions : une solution

Prônant les valeurs comme l'égalité et l'accessibilité pour tou.te.s, il est nécessaire d'assurer que la qualité et l'accès aux services des CROUS soit équivalents sur la totalité du territoire. Actuellement, seulement 60% du vivier étudiant bénéficie des services du CROUS. Ce sont près d'un million d'étudiant.e.s qui sont donc laissé.e.s de côté. Il est alors, important pour la FAGE de repenser le maillage du réseau des œuvres pour proposer des solutions pérennes à l'ensemble des étudiant.e.s. Notre priorité ? Repenser le maillage du réseau des œuvres afin de proposer des solutions pérennes à l'ensemble des étudiant.e.s de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tout.e étudiant.e doit pouvoir jouir des mêmes avantages et tarifications que les étudiant.e.s déjà accompagné.e.s par le réseau des œuvres.



Cette accessibilité permettra de réduire drastiquement les inégalités territoriales au sein du réseau des œuvres. Si la solution de la construction de bâtiments de CROUS dans tous les territoires n'est pas envisageable, il existe une solution alternative qui nous permettrait de proposer un accès aux services du réseau des œuvres sur l'entièreté du territoire.

Nous pouvons prendre l'exemple de la restauration à tarification sociale qui serait possible si une convention partenariale était signée entre les espaces

## Centraliser les aides

Le coût des mobilités est aujourd'hui un frein majeur au départ. En effet, près de la moitié des jeunes qui ne partent pas sont contraint.e.s par des difficultés financières. A cela, nous proposons d'améliorer l'information donnée aux jeunes souhaitant partir sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre, notamment par la création d'un guichet de demandes de l'ensemble des aides à la mobilité (Erasmus, bourse du gouvernement, des collectivités territoriales, etc) au sein des CROUS. Cela se traduirait par une connaissance du CROUS

de restauration collective (école, restauration d'entreprise ou centre hospitalier). Concernant le dernier exemple, la FAGE souhaite créer un lien systématique entre les fédérations hospitalières (FHF, FEHAP ou FHP) et le CNOUS afin d'assurer une tarification sociale pour les repas notamment pour les étudiant.e.s rattaché.e.s directement à des centres hospitaliers ou s'y rendant pour des stages. Concernant le logement, la démarche reste la même, si aucune résidence étudiante du CROUS n'est construite sur un territoire délocalisé, alors le CROUS pourrait entretenir une convention avec le parc social dudit territoire.



Enfin, concernant l'accès à la santé, il semble nécessaire d'entretenir des liens étroits avec des structures déjà existantes. En effet, afin de prévenir le mieux possible l'apparition de pathologie somatique ou bien psychique chez les étudiant.e.s, la FAGE souhaite engager un partenariat entre l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) ou encore avec le Planning Familial. Ces conventionnements et partenariats permettront alors un accès direct à l'information sur la santé sexuelle, par exemple avec le Planning Familial, et donc favorisera une meilleure prise en soins des étudiant.e.s.

de l'ensemble des aides à la mobilités disponibles sur son territoire, une interconnexion des services administratifs de ces financeurs et d'avoir un formulaire de demande unique permettant l'octroi de ces aides. L'étudiant.e souhaitant réaliser une mobilité pourrait ainsi facilement estimer les aides auxquelles il ou elle a accès avant de partir et ainsi permettre à plus de jeunes d'être accompagné.e financièrement par des aides qui sont à sa disposition, mais dont il ou elle n'a pas toujours connaissance.

# Accessibilité aux services

## Rattacher les Bourses des Formations Sanitaires et Sociales aux CROUS



Les bourses des étudiant.e.s en formations sanitaires et sociales actuellement versées par les régions soulevant de nombreuses problématiques. Tout d'abord les dossiers sont traités en été ce qui empêche souvent ces étudiant.e.s de bénéficier des résidences du CROUS. Aussi les versements sont souvent trop tardifs ce qui met de nombreux.ses étudiant.e.s en difficulté financière. La notification de bourse arrivant tardivement, les étudiant.e.s boursier.e.s se retrouvent obligé.e.s d'avancer le paiement de leur CVEC et ne se la voient

rembourser que très tardivement. Enfin le fait de devoir faire la navette entre le CROUS et la région pour les étudiant.e.s en FSS crée un flou dans leurs démarches.

C'est donc dans cette optique que la FAGE demande le transfert du versement des bourses pour les formations sanitaires et sociales de la région vers les CROUS et de fait un interlocuteur unique pour ces demandes. Ce transfert à déjà eu lieu en Normandie et les résultats se sont avérés absolument bénéfiques. Cette expérimentation terminée est maintenant appliquée, et permet d'opérer ce transfert dans les autres régions sans craindre de risques.

## Permettre un accès aux services pour les doctorant.e.s

La population doctorante a la particularité d'être inscrite dans l'enseignement supérieur pour suivre une formation qui est également considérée comme une première expérience professionnelle. Ce statut entre salariat et étude peut nuire à la bonne intégration des doctorant.e.s dans le réseau des œuvres. En effet, certains services leur sont parfois injustement refusés, tel que l'accès aux tarifs étudiants dans les lieux de restauration, ou l'accès aux logements CROUS. Un état des lieux doit donc être porté afin de repérer les réseaux refusant l'accès aux services pour les doctorant.e.s, et débloquer ces situations.

FAGE milite en tout premier lieu pour le financement de 100% des doctorant.e.s, force est de constater que la part de doctorant.e.s financé.e.s augmente trop faiblement chaque année. L'accès aux bourses sur critères sociaux, mais aussi aux aides d'urgence, semble donc être une mesure palliative répondant à l'urgence de la situation des doctorant.e.s.

Enfin, il est important d'apporter un regard particulier à la communauté doctorante internationale, car ils représentent 42% des doctorant.e.s inscrit.e.s chaque année en France. Ces usagers sont d'autant plus isolés que la population des premiers et deuxièmes cycles et ont de plus grandes difficultés d'intégration dans les équipes de recherche, à cause entre autres d'un effectif bien plus réduit que sur des promotions de Licence et Master, limitant les interactions sociales.



Ces usagers représentent d'ailleurs une grande part de précaires. En effet, bien que le doctorat soit en théorie accompagné d'une bourse de recherche, la réalité est toute autre. Ce sont 26,2% des doctorant.e.s qui se retrouvent sans financement dès leur première année, chiffre qui explose même à 68% en Sciences Humaines et Sociales. Bien que la



## Permettre un accès aux services pour les étudiant.e.s internationaux.les

Les étudiant.e.s internationaux.les représentent 365.000 étudiants en 2021 selon la plateforme Campus France. Cette dernière est un passage obligé pour tout.e étudiant.e désirant venir étudier en France. Les étudiant.e.s internationaux.les étant une population étudiante particulièrement touchée par la précarité et l'isolement social, qui a parfois des difficultés à avoir recours aux aides que peut mettre à disposition le CROUS, nous proposons un lien entre la plateforme Campus France et les CROUS. Cela permettrait à chaque étudiant.e venant en France de pouvoir avoir une connaissance directe, avant même son arrivée sur le territoire, des aides du CROUS.



Sur la question du logement, les étudiants internationaux ne sont pas en reste. Mis à l'écart des demandes, nous souhaiterions la mise en place d'un système d'égalité entre les étudiants internationales et le reste des étudiants. Ces derniers ne se trouveraient ainsi plus systématiquement en dernier des listes de demande. Le CROUS viendrait ainsi répondre à une demande forte de la population étudiante ayant aujourd'hui le plus de mal à avoir

accès à un logement. De fait, cette considération des étudiant.e.s internationaux.les permettra de réaffirmer la place de la France dans l'accueil de cette catégorie d'étudiant.e.s qui nécessite un grand accompagnement pour entamer leur émancipation dans un nouveau pays.



De plus, afin de pallier les difficultés administratives auxquelles font face ces étudiant.e.s, nous demandons depuis plusieurs années la création de guichets uniques d'accueil gérés par les CROUS en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, la préfecture, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), les caisses primaires d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, la ville, les associations étudiantes... Afin d'améliorer la condition des étudiant.e.s extracommunautaires, les guichets doivent concentrer l'ensemble des démarches administratives allant de l'obtention d'un visa à l'inscription universitaire en passant par l'acquisition d'un logement.

## Rendre disponible les services dans les DROM-COM

Les territoires d'Outre-mer sont une préoccupation particulière et la FAGE souhaite, qu'enfin, même dans les DROM-COM, les étudiant.e.s puissent bénéficier des aides nécessaires et de l'accompagnement social afin de permettre un accès égalitaire que pour la population estudiantine de la France métropolitaine. En effet, rappelons qu'au sein des COM, il est impossible qu'une structure du CROUS s'implante du fait de leur statut de Communauté d'Outre-Mer et donc, nous pouvons affirmer que des étudiant.e.s se retrouvent sans aucune aide ou accompagnement de la part du service public qu'est le réseau des œuvres pendant leurs années d'études.

Il est alors nécessaire de développer une politique de conventionnement importante avec les structures présentes sur le territoire. Si nous poussons à ce que les aides sociales soient au

plus proche des réelles dépenses des étudiant.e.s, c'est particulièrement dans les DROM COM que les bourses doivent être réellement calculées sur la base du bassin de vie puisqu'aujourd'hui, les aides appliquées en métropole sont les mêmes en Outre-Mer malgré une vie beaucoup plus chère.



Sur ce territoire, tout est à construire pour le réseau des œuvres. Les élu.e.s CNOUS de la FAGE se donnent pour mission d'assurer un accompagnement social pour tou.te.s les étudiant.e.s des DROM COM.



# REDYNAMISER LE RÉSEAU, VECTEUR D'ÉMANCIPATION



## Moduler des Tiers-lieux

Pendant 2 ans, nous avons observé un phénomène très inquiétant qui a simplement été mis en exergue pendant la crise sanitaire mais qui était bel et bien présent avant celle-ci. En effet, grand fardeau et paradoxe de la vie pendant les études puisque les étudiant.e.s sont entouré.e.s de monde toute l'année mais quand les confinements à répétition les ont touché.e.s, alors c'est l'isolement qui prend le dessus. Selon l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), 50% des étudiant.e.s interrogé.e.s en 2020 ont déclaré avoir souffert de solitude ou d'isolement pendant le confinement.



La FAGE souhaite que la CVEC soit investie dans la construction de tiers-lieux. Ces derniers sont des

espaces où les étudiant.e.s peuvent se retrouver pour échanger, se rencontrer, apprendre, créer, et surtout lutter contre l'isolement social. Un investissement de la part des CROUS devra être engagé pour équiper les résidences de tiers lieu favorisant le partage.



Ceci permettra alors, de recréer une dynamique autour des résidences étudiantes et de démocratiser l'entraide étudiante autour d'animation d'ateliers. Enfin ces espaces pourraient être mis à disposition d'associations étudiantes ainsi qu'aux jeunes artistes qui pourront alors exposer leur talent aux yeux des étudiant.e.s.

## Réinvestir le Culture Action

Depuis l'instauration de la Loi ORE (Orientation et Réussite Etudiante), l'ensemble des étudiant.e.s doivent s'acquitter du paiement de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) lors de leurs inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur. Suite à une répartition de ces fonds entre les différents établissements, les CROUS perçoivent 15% du montant total, ce montant étant laissé à la disponibilité des initiatives étudiantes, sous forme d'appel à projet.



Pour faire fonctionner les appels à projets CVEC, les CROUS définissent un ensemble de modalités à respecter dans le but de déposer un projet. C'est particulièrement grâce au Culture Action que les initiatives étudiantes peuvent être soutenues financièrement. Cette démarche, un réel levier pour

la mise en place de projet pour les étudiant.e.s par les étudiant.e.s se doit d'être valoriser auprès de la communauté estudiantine. Une communication plus efficace permettra une réelle saisie de cette démarche d'accompagnement au montage de projets innovants.



De plus, pour que ce soutien soit d'autant plus visible, nous demandons à ce que les thématiques qu'il couvre soient plus larges afin de faciliter l'accès à la demande de cet argent qui peut être parfois dormant parce que peu utilisé. En parallèle, il est nécessaire de lever le flou autour des commissions d'attribution du Culture Action. Pour cela, la FAGE souhaite organiser un travail afin de simplifier les démarches autour du dépôt de dossiers et d'uniformiser nationalement le dépôt dudit projet.

# Accès à la culture

En ce qui concerne la culture, formidable outil de conscientisation, d'ouverture au monde et de lutte contre l'obscurantisme, il est urgent d'agir pour démocratiser l'accès à celle-ci au plus grand nombre et réduire les inégalités liées au déterminisme social. La pratique de la culture n'est pas la même que celle de nos aîné.e.s, mais demeure vecteur essentiel du développement et de l'émancipation des jeunes et particulièrement du public étudiant.

La FAGE recommande la mise en place d'une réelle politique culturelle dans les CROUS en permettant à l'artiste étudiant.e que ses projets soient valorisés au mieux par les instances culturelles le CROUS, qui pourraient accompagner et mettre en avant ces artistes étudiant.e.s.



De même il est important que soit élargie l'offre culturelle au sein des CROUS avec un panel plus développé d'ateliers, d'initiation et autres activités. Cela peut passer par exemple par le développement des ateliers sophrologie à l'approche des examens, des ateliers cuisine avec des chef.fe.s, des activités sportives, etc.

La culture est une mission à part entière du CROUS, par conséquent il est essentiel que les CROUS soient un relai des politiques culturelles mises à disposition des étudiant.e.s. Le pass'Culture, ouvert aux jeunes de 15 à 18 ans est un dispositif qu'il reste à élargir et à faire connaître, ainsi le CROUS doit jouer le rôle d'informateur d'un tel dispositif sur les néo entrant.e.s dans l'enseignement supérieur qui auraient manqué d'information. Plus largement, cela pourrait se traduire par un meilleur relai des actions culturelles mises en place sur le territoire et in fine, permettre à l'ensemble du public étudiant de se saisir des initiatives culturelles. La mission culture du CROUS doit ainsi être consolidée, en renforçant la coordination avec le ministère de la culture et les DRAC.

Mais le CROUS doit aussi jouer un rôle d'acteur local d'accès à la culture. Quand un nombre élevé de jeunes ne se rendent pas dans des lieux de culture faute de moyens, le CROUS doit investir le territoire en développant des partenariats avec les salles de cinémas, les centres dramatiques nationaux ou encore les opéras, facilitant de fait l'accès à des événements et lieux culturels pour les étudiant.e.s. Alors, les CROUS doivent développer leur lien avec les collectivités territoriales et/ou les associations

étudiantes pour organiser des événements gratuits ou encore en développant les tarifs annuels ou des réductions qui permettraient un accès plus facile à la culture.

Nous souhaitons développer les espaces des CROUS comme des lieux d'expositions, de conférences ou encore de communication autour des sujets de culture. Alors, les CROUS devront organiser au moins 2 animations culturelles par an dans l'ensemble des villes où il y a une structure des œuvres, ceci sera d'autant plus à développer sur les territoires dits délocalisés.



Il est également nécessaire de démocratiser les offres de sensibilisation et de formation artistique de façon ponctuelle ou récurrente dans les résidences et sur les campus. Alors, le CROUS pourrait se saisir de l'accès à la culture par l'approfondissement des concours artistiques déjà existants. En effet, si les CROUS proposent ces concours locaux, c'est au niveau national que pourrait être porté le projet. Le CROUS proposerait alors des concours artistiques nationaux favorisant la pratique chez les jeunes. Alors, le CROUS deviendrait un impulsor de la création artistique chez les jeunes. De plus, le statut d'artiste étudiant.e doit être repensé pour que ses projets puissent être valorisés au mieux par les instances culturelles du supérieur comme le CROUS, qui pourrait accompagner et mettre en avant ces artistes étudiant.e.s. Au-delà de l'aménagement d'emploi du temps prévu, un accompagnement plus poussé, par exemple avec la mise en place d'Unités d'Enseignement, pourrait exister afin que l'activité soit une réelle plus-value dans le parcours d'étude. Chaque année, le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation impulsent les Journées arts & culture dans l'enseignement supérieur. La vie étudiante a été particulièrement impactée par la crise. Dans ce cadre, la culture peut jouer un rôle déterminant pour recréer du lien autour d'initiatives fédératrices.

Enfin, au travers des JACES et durant trois jours, l'ensemble de l'ESR devient une vitrine des réalisations et créations des établissements et de leurs étudiant.e.s, ces journées sont un puissant levier au service de l'accès de la culture au plus grand nombre.

# Bien-être

Les Crous, par leur fonction de service public de la vie étudiante, ont pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant.e.s. Cela passe donc également par la fourniture des meilleures conditions à une bonne santé de tous et toutes.

Le préambule de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé du 22 juillet 1946 définit la santé comme "un état de complet bien-être physique, mental et social" qui "ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale."

Selon cette vision globale de la santé, chaque pan et mission du Crous peut œuvrer à la meilleure santé des jeunes. En effet, si les logements mis à disposition étaient plus salubres et sains, l'alimentation proposée plus équilibrée, les tiers-lieux propices à tisser des liens sociaux, les actions ou projets davantage vecteurs de rupture de l'isolement et les informations plus accessibles à tous et toutes, les étudiants seraient certainement en meilleure santé. En cela se constitue donc la première priorité d'action des CROUS sur la santé.

Une ouverture similaire peut aussi être faite au sujet de la santé environnementale. La qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et des aliments que nous mangeons ainsi que des objets nous utilisons et le bruit que nous subissons sont autant de facteurs qui influencent notre santé. Nous pouvons citer comme exemple de champs d'actions l'isolation des bâtiments, la lutte contre la précarité énergétique, la promotion des mobilités douces, la provision en produits d'entretien davantage respectueux de l'environnement, l'amélioration de la qualité de l'air dans les habitations, l'approvisionnement en produits frais et locaux de restauration, etc.

En tant que lieux de passage, de résidence et de vie, les résidences et restaurants universitaires constituent des endroits privilégiés pour la mise en place de campagnes de prévention, d'information, de sensibilisation et de promotion de la santé. Nombreuses sont les thématiques qui pourraient être abordées, et surtout spécifiques au public jeune qui est plus touché par certaines problématiques en santé. Ces lieux sont également tout indiqués

à accueillir davantage d'actions d'associations expertes, d'associations étudiantes ou de professionnel.le.s du monde médico-social afin de toucher au plus près des étudiant.e.s qu'on sait éloignés du parcours de soin classique. Cette méthode d'aller vers permettrait à la fois d'être plus pédagogue mais aussi de lancer des dépistages par les professionnel.le.s de santé au sein des structures des œuvres, en lien avec les Services ou Centres de Santé Universitaires. On peut imaginer alors comme illustration des rapprochements entre le CNOUS et le planning familial pour de la sensibilisation autour de la santé affective et sexuelle.



Cela permet également de mettre en exergue le manque de liens existants entre tous les acteurs qui gravitent autour des étudiant.e.s. Par exemple, les collaborations entre les missions plus médicales des universités et celles plus sociales des CROUS doivent être intensifiées. Pour une prise en charge globale et un accompagnement cohérent tout au long du parcours de l'étudiant.e, les acteurs médicaux et sociaux doivent ériger plus de ponts entre leurs thématiques. Le CROUS doit également constituer le relai des services des CSU, des différentes campagnes de prévention notamment de l'Assurance Maladie ou encore d'informations en santé gouvernementales, associatives ou étudiantes. Car le réseau des Œuvres doit protéger et mettre en sécurité les étudiants, et pas constituer un lieu de surrisque, le CNOUS doit lancer des financements massifs afin que les infrastructures des Œuvres puissent faire face à la situation sanitaire. Cela peut passer par des distributions de masques dans les résidences, de la signalisation afin de constituer notamment un sens de circulation, l'installation de distributeurs de gel hydroalcoolique si cela n'est toujours pas mis en place ou encore la désinfection régulière des lieux de vie. La lutte contre la Covid-19 ne pourra être pleine que si tous les acteurs s'allient contre le virus, c'est pourquoi les CROUS doivent prendre part à cet effort.

L'activité physique étant un facteur d'amélioration de la santé, de lutte contre la sédentarité et l'isolement, les CROUS doivent investir dans des infrastructures de pratique de sport accessibles à la communauté estudiantine. Les

pratiquants, même atteints d'ALD, pourront se voir conseiller par les professionnels des CSU la pratique d'activité physique, notamment au sein de ces lieux. Selon l'observatoire nationale de l'activité physique et de la sédentarité, seulement 1 adulte sur 3 atteint les recommandations minimales d'activité physique conseillées par l'organisation mondiale de la santé. S'ajoute à cela une sédentarité accrue par la crise sanitaire. Face à ce constat, le CNOUS doit



agir et proposer des solutions concrètes afin que l'ensemble des CROUS puissent accompagner les étudiant.e.s vers un mode de vie plus actif. Il doit investir par exemple dans l'équipement de parcs de stationnement à mobilités actives sécurisés et adaptés au besoin du territoire. Cela permettra également d'accompagner les étudiant.e.s vers des modes de déplacement plus durables et respectueux de l'environnement.

Concernant les résidences, chaque nouveau projet de construction, de rénovation ou de conventionnement doit intégrer des structures de pratiques libres intérieurs et/ou extérieurs à destination des étudiant.e.s résident.e.s. Ces installations doivent servir d'une part à favoriser la pratique et d'autre part à ajouter des opportunités aux usagers de

créer du lien social autour de la pratique d'exercice physique. Les doctorant.e-s possèdent un statut relativement complexe. À la fois étudiant.e-s, leurs diverses missions peuvent aussi leur conférer un statut de salarié.e-s. Ces deux statuts font qu'ils et elles ne peuvent par exemple pas bénéficier d'une bourse.

À l'heure où la précarité étudiante est exacerbée par la crise sanitaire, nous devons mettre en place un meilleur accompagnement des doctorant.e-s non financé.e-s avec l'ouverture des bourses sur critères sociaux et également permettre la prise en considération du statut social



des doctorant.e-s dans toutes les démarches administratives de la fonction publique (aides sociales notamment).

De plus, cette ambivalence ne permet pas aux doctorant.e-s d'être représenté.e-s correctement dans les conseils. En effet, dans certaines universités ils et elles peuvent être inclu-se-s dans un collège enseignant et non pas au sein du collège usager de la commission recherche par exemple. Ainsi, une uniformisation des sièges attribués aux doctorant.e-s doit être proposée, afin de mettre fin à cette dualité et que toutes et tous les doctorant.e-s puissent être représenté.e-s de la même manière.

## Apport des compétences

### Reconnaître les Jobs étudiants

Selon l'enquête "Condition de vie" de l'OVE publiée en avril 2021, plus de 40% des étudiants sont dans l'obligation de se salarier en parallèle de leurs études supérieures.

Rappelons que le salariat étudiant est une grande cause d'échec dans l'enseignement supérieur. Selon l'IPSOS, si un.e étudiant.e travaille jusqu'à 8h par semaine, alors ses études sont impactées. S'il ou elle travaille jusqu'à 12h alors les études sont impactées négativement. Nous portons l'attention sur le fait qu'un.e étudiant.e salarié.e ne doit pas devenir un.e salarié.e étudiant.e. Cette vigilance doit être l'affaire de tou.te.s les interlocuteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les jobs étudiants sont une opportunité d'acquérir des compétences supplémentaires par l'expérience professionnelle tout en étant disponible pour les études initiales. Pour plus de la moitié de ces étudiants, cette activité rémunérée est indispensable pour avoir des conditions de vie descentes et

financer leurs études.

De son côté, le CNOUS possède une plateforme nationale déclinée dans chaque centre régional : JobAviz. Cette plateforme a pour objectif premier de centraliser des offres d'emplois étudiants compatibles avec des études supérieures. Pour autant, depuis des années la plateforme est critiquée et son évolution n'est que minime.

L'emploi étudiant étant plus que jamais une nécessité pour permettre à l'ensemble des étudiants de pouvoir survivre et étudier dignement, le réseau des œuvres doit redevenir un acteur principal concernant l'emploi et le salariat étudiant.

La FAGE souhaite voir se mettre en place une réelle refonte de la plateforme Jobaviz et de ses partenaires afin de répondre aux besoins de la communauté estudiantine ; un étudiant en formation initiale ne peut assurer un emploi en 35h tout en ayant les moyens de mener à bien ses cours et sa formation. Les emplois proposés se doivent d'être

des missions adaptées, avec des volumes horaires compatibles.

Pour répondre aux réels besoins des étudiants, la plateforme se doit de proposer des emplois compatibles. Pour se faire, le développement de partenariats locaux paraît être primordial. Des liens sont à recréer et renforcer avec l'ensemble des collectivités territoriales afin de proposer des offres d'emplois dans des commerces locaux ou encore des missions sur des volumes horaires réduits.



Aussi, cette plateforme n'a pas vocation à permettre aux étudiants de trouver un contrat à durée indéterminée dans le but de s'insérer dans la vie professionnelle. La FAGE demande la création d'un label "job étudiant" sur les annonces qui conviendrait au mieux aux besoins et demandes des étudiants.

Le développement de conventionnement entre centres régionaux, collectivités, entreprises privées semble être la clé à l'ouverture de la variété des offres

d'emploi proposées par la plateforme. Les CROUS devront gérer et doivent être responsables des offres d'emplois publiées sur la plateforme : un service doit être dédié à ces travaux pour permettre de rendre cette plateforme efficace pour les étudiant.e.s.

Comme l'ensemble des étudiant.e.s engagé.e.s ou ayant des contraintes parallèles à leur formation, les étudiant.e.s salarié.e.s doivent pouvoir bénéficier d'un réel accompagnement. Ils doivent notamment bénéficier d'un RSE (Régime Spécial d'Etudes), permettant un aménagement efficace de leur emploi du temps et examens en fonction des horaires de travail, sans compromettre l'égalité des chances des étudiant.e.s. Il est impératif pour la FAGE et son réseau que l'ensemble des étudiant.e.s puissent avoir accès à ce régime spécial avec des critères uniformes sur les territoires, qui sont à ce jour, très inégaux.

Pour assurer sa mission d'accompagnement vers l'emploi étudiant, il paraît primordial que les CROUS s'assurent d'une cohérence entre les offres et la mission du CROUS, et son application et faisabilité au sein des établissements d'enseignement supérieur. Sans aménagement certain des études, il est très souvent complexe de coordonner à 100% son emploi et sa formation.

## Réinvestir le Volontariat en Service Civique

La FAGE propose l'intégration des contrats de Volontaires en Service Civique (VSC) au sein des CROUS. Ces contrats pourraient permettre aux étudiants bénéficiaires, une meilleure régularité en ce qui concerne les horaires hebdomadaires, mais aussi de combiner une activité professionnelle, réellement en lien avec leur cursus universitaire.


Ainsi, l'intégration des VSC, pourraient permettre aux étudiant.e.s ayant la nécessité de travailler, d'accumuler de l'expérience grâce à cet emploi, qui pourra s'apparenter à un possible stage à effectuer dans l'année, car bien souvent, le job étudiant est un frein à la mise en stage.

Afin d'optimiser au mieux ce type de contrat, il est important de proposer un cadrage complet, qui dans un sens définira les termes du contrat, comprenant, le type de mission, ainsi que l'accueil et l'accompagnement de l'étudiant.e durant ses missions. Egalement, il définira clairement les horaires ainsi que la rémunération des étudiant.e.s. L'engagement lié à un service civique étant conséquent, entre 24h et 35h en règle générale, il est important que les missions proposées soient en lien avec le cursus universitaire des étudiant.e.s volontaires, afin que ces dernier.e.s ne se retrouvent pas en situation d'échec scolaire, à cause

des engagements du contrat de VSC.

Le Service Civique trouve toute sa pertinence au sein des missions du CROUS, car il est tourné vers des missions d'entraide, de partage, d'accompagnement, de citoyenneté, et de solidarité, au travers, de diverses missions, de l'accompagnement des associations, de la santé, de la culture, de l'accueil, ou bien des missions liées à la pratique physique ou sportive. Les CROUS ont donc toutes les raisons d'avoir recours à ce type de contrat, afin d'améliorer le bien-être des étudiant.e.s au sein des résidences, ou dans les lieux de vie.

Voici un exemple de l'application du service civique au sein même d'une mission du CROUS. Nous imaginons qu'augmenter les offres de VSC dans les résidences CROUS à destination des étudiant.e.s dans le champ du sport serait une idée. Le but étant qu'ils proposent des séances d'activités physiques ou sportives, de bien-être ou de remise en forme, à l'ensemble des résident.e.s. Ces contrats pourraient aussi faire office de stage, afin qu'ils puissent continuer de monter en compétence tout en gardant leur emploi. Cela complique souvent la recherche de stage, si l'étudiant.e a déjà un job étudiant.



**ASSURER UN  
FINANCEMENT  
À LA HAUTEUR  
DES BESOINS DES  
ÉTUDIANT.E.S**

Avec ces missions, le CROUS peut alors intervenir auprès des étudiant.e.s pour répondre à n'importe quel besoin. Néanmoins, malgré sa présence pour accompagner le public étudiant, c'est exactement pendant ces années d'études que les besoins quotidiens, voire fondamentaux, des étudiant.e.s vont être les plus négligés par les pouvoirs publics.

Ainsi, la FAGE déplore et dénonce le manque de moyens alloués aux CROUS pour assurer une réalisation efficiente de leurs missions, et renouvelle son attachement à leur autonomie, par le biais d'une coordination nationale mise en place par le CNOUS. L'autonomie implique en effet la garantie d'un traitement égalitaire des étudiant.e.s en France, là où celle des universités n'offre pas cette garantie et pourrait concentrer une offre de services concurrencée et à double vitesse.



Si nous nous arrêtons quelques instants sur les Équivalents Temps Pleins Travaillés, il s'agit de la mesure par laquelle le CNOUS accorde des financements aux CROUS, afin qu'ils puissent engager un certain nombre de personnel. Le problème étant qu'un ETPT, n'est pas égal à un temps complet, mais à un agencement de temps partiel. Dans certains cas la pratique de cet agencement est plus qu'abusive. Dans le même temps, les ressources humaines du CROUS n'augmentent pas à hauteur de la nécessité. Ce constat est lié à l'intégration des job étudiants dans le calcul des ETPT. La FAGE veut engager une réflexion sur la question des plafonds d'ETPT. Le but n'étant pas de réduire le nombre de job étudiant disponible, mais bien de proposer des jobs étudiants plus respectueux des conditions de travail des

étudiant.e.s tout en assurant une rémunération plus juste de ces derniers. De plus, le but recherché est de pouvoir accueillir plus de ressources humaines du métier social afin de répondre de façon efficace aux demandes des étudiant.e.s et de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s dans l'enseignement supérieur. Tout ceci pourra d'autant plus baisser le temps d'attente entre le dépôt d'un dossier ou d'une question et le traitement de celui ou celle-ci et donc satisfaire l'étudiant.e ce qui améliorera grandement son état psychique pendant une période donnée.



Le réseau des œuvres avec comme cœur de métier l'accompagnement social des étudiant.e.s, tant sur le plan financier qu'humain, doit être préservé et assuré financièrement par le gouvernement en déployant les moyens de fonctionnement de ces structures.

Aujourd'hui acculé, le public étudiant tente de survivre : personne ne pourrait vivre de la même manière pendant ses études si les CROUS n'existaient pas.



Parce que nous croyons au service public et que nous voulons le faire évoluer, la FAGE sera force de propositions pendant ces deux années à venir pour une qualité de vie et d'études digne et accessible.



# S'IMPLIQUER AU SEIN DU RÉSEAU DE LA FAGE

La FAGE est construite autour du principe de démocratie participative et a donc à coeur de permettre l'implication du plus grand nombre dans le cadre de l'élaboration des positions et des réflexions sur les sujets liés à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'équipe nationale, au delà de porter les positions du réseau de la FAGE, sont également au service de l'ensemble des élu-e-s.



[fage.org](https://fage.org)



[la\\_fage](https://la_fage)



[la\\_fage](https://la_fage)



[www.fage.org](https://www.fage.org)



# Solliciter les élu·e·s nationaux.ales de la FAGE



Pour les thématiques liées aux questions sociales ou une question au sein de votre CROUS, vous pouvez contacter vos élu·e·s au Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) : [cnous@fage.org](mailto:cnous@fage.org)



Pour une question liée au fonctionnement de votre école, COMUE ou Université vous pouvez solliciter les élu·e·s au CNESER : [cneser@fage.org](mailto:cneser@fage.org)

# Contribuer à l'élaboration des positions de la FAGE



Commission Permanente des Affaires Académiques (CPAA) : [cpaa@fage.org](mailto:cpaa@fage.org)

Commission Permanente des Affaires Sociales (CPAS) : [cpas@fage.org](mailto:cpas@fage.org)

Commission Sectorielle de Santé (C2S) : [c2s@fage.org](mailto:c2s@fage.org)

Commission Sectorielle des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (CSLLSHS) : [csllsh@fage.org](mailto:csllsh@fage.org)

Commission Permanente des Affaires culturelles (CPAC)

Commission Permanente de la Transition Ecologique (CPTÉ)

Commission Permanente des Affaires de Jeunesse (CPAJ)

# Défendre les étudiant·e·s



La FAGE défend également les étudiant·e·s de manière individuelle en les informant sur leurs droits et en les accompagnant dans leurs démarches. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [mesdroits@fage.org](mailto:mesdroits@fage.org)



## Retrouvez toutes les informations nécessaires pour un·e élu·e dans le Guide de l'él·u·e